

un autre REGARD

HORS SÉRIE N°3



Rapport
d'activité
2017



RAPPORT MORAL ET
RAPPORT ACTIVITÉ 2017
p.8

RAPPORT
FINANCIER 2017
p.36

BUDGET
PRÉVISIONNEL 2018
p.42



SOMMAIRE

Chiffres-clés	3
Avant-propos	6
Rapport moral de la présidente	8
Rapport d'activité 2017	
Missions sociales	10
Fonctionnement et gouvernance	30
Rapport financier	36
Annexe - Budget prévisionnel 2018	42
Annuaire des délégations	44

[Bulletin d'abonnement p.15](#)

CHIFFRES-CLÉS DE LA SANTÉ MENTALE EN FRANCE

3^e rang

DES MALADIES
LES PLUS
FRÉQUENTES
APRÈS
LE CANCER ET
LES MALADIES
CARDIO-
VASCULAIRES

**1 personne
sur 4**

souffrira de troubles psychiques
au cours de sa vie

+ DE 2 MILLIONS
DE PERSONNES VIVENT
AVEC DES TROUBLES
PSYCHIQUES

Source : OMS

+ DE 3 MILLIONS
DE PERSONNES LES
ACCOMPAGNENT
AU QUOTIDIEN



+ de **30 %**

DES
PERSONNES
VIVANT À LA RUE
OU EN GRANDE
PRÉCARITÉ
SOUFFRENT
DE TROUBLES
PSYCHIQUES

CHIFFRES - 2017 DE L'



100

DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES

13

DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

300

SITES D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ

148

sessions de formation

1 672

aidants familiaux et bénévoles formés

2 400

représentations dans les instances médicales,
médico-sociales et sociales



18 000 personnes accueillies par des pairs dans les délégations

310 groupes de paroles

CLÉS UNAFAM

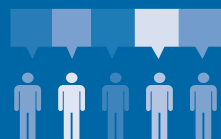
14 500 adhérents

2 000 bénévoles

36 salariés pour 27,8 équivalents temps plein (ETP),
dont 22 salariés au siège (16,8 ETP)¹

11 professionnels sont mis à disposition par les ARS dans les délégations

352 000 heures de bénévolat, soit un équivalent de plus de 9 161 K€
ou l'équivalent de 223 ETP salariés



6 923 APPELS TRAITÉS PAR LE SERVICE « ÉCOUTE-FAMILLE »	3 145 INTERVENTIONS DU SERVICE SOCIAL	347 DEMANDES TRAITÉES PAR LE SERVICE JURIDIQUE	122 CONSULTATIONS DU PSYCHIATRE ET PÉDOPSYCHIATRE
--	--	---	---

Avant-propos

L'Unafam est une association créée en 1963 et reconnue d'utilité publique qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques.

Depuis sa création, l'Unafam concentre son action au profit des proches de personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, essentiellement des personnes atteintes de schizophrénie, de troubles bipolaires, de dépressions sévères, de psychoses graves et/ou de troubles obsessionnels compulsifs. Une évolution récente conduit l'Unafam à assurer également le soutien à la parentalité en direction des parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles psychiques ou psychologiques.

Ceci s'ajoute à des groupes de soutien dans le cadre du réseau des grands parents et autres actions en direction d'enfants de personnes vivant avec des troubles psychiques, déployées dans nombre de délégations.

Au sein des délégations départementales, les bénévoles (majoritairement des proches concernés par la maladie et formés) se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement et à faire face à la maladie. Cet accompagnement par des pairs agit en complémentarité avec l'action des professionnels basés au siège : psychologues, assistantes sociales, juristes, psychiatres... Dans beaucoup de délégations, des groupes de parole animés par des psychologues sont également proposés. Certaines délégations disposent également de professionnels pour soutenir les familles.

Au-delà de cet accompagnement, l'Unafam défend les intérêts communs des familles et des malades à travers de nombreux mandats de représentation et en portant leurs demandes dans les instances gouvernementales. Elle est également mobilisée pour faire changer le regard sur les malades et leur entourage à travers des actions de déstigmatisation, de sensibilisation ou de formation externe.



Par ailleurs, l'Unafam s'intéresse également à l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement. L'association repère et diffuse les bonnes pratiques, principalement à travers son Observatoire.



Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions sociales, notamment pour la défense des usagers et la déstigmatisation, l'Unafam noue des partenariats avec des associations nationales ou locales dans le domaine de la santé mentale et du handicap psychique.

Soucieuse de répondre aux préoccupations des familles espérant de nouvelles pistes thérapeutiques, l'Unafam soutient la recherche, notamment à travers un Prix recherche talentueux.

4 axes

de travail pour
les missions sociales
de l'Unafam ▼



L'Unafam consacre son action aux proches des personnes malades psychiques.
Les missions sociales de l'Unafam s'articulent autour de quatre axes :

1. Soutien des familles par l'écoute, l'accueil et l'information
2. Soutien des familles par la formation et l'entraide
3. Déstigmatisation et défense des intérêts communs
4. Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement.

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



© Thierry Debonnaire

*Béatrice Borrel
Présidente de l'Unafam*

De la continuité et de l'initiative

Nous avons mené en 2017 des actions importantes :

1. Les actions autour du respect des droits essentiels et de la dignité du patient en psychiatrie

La participation aux travaux sur l'isolement et la contention avec la Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) et la Direction générale de la santé (DGS), afin que soient mises en place les recommandations de bonnes pratiques de l'HAS et l'application du décret concernant les nouvelles dispositions, en particulier, les registres dans les situations d'isolement.

Par ailleurs, nous développons des formations pour les représentants d'usagers siégeant dans les commissions des usagers (CDU) des établissements ayant des services de psychiatrie afin qu'à l'initiative de l'Unafam, ces instances jouent réellement leur rôle de défense des droits des usagers en psychiatrie, pour le respect des textes réglementaires. Nous avons, en outre, interpellé publiquement les pouvoirs publics sur les atteintes aux droits fondamentaux dont étaient victimes des malades hospitalisés sans consentement ou incarcérés.

2. La défense des intérêts communs, avec en particulier

- Des actions autour de l'hébergement et du logement : participation aux travaux sur l'habitat inclusif (ou partagé) pour que des solutions de type résidence accueil, familles gouvernantes puissent se développer. Ces habitats sont une des réponses possibles pour les personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, car ils permettent de développer l'autonomie tout en assurant un accompagnement régulier par des professionnels.
- Des actions autour de l'emploi pour aboutir à l'emploi accompagné en milieu ordinaire, dispositif que nous portions depuis 2014. Si la loi et le décret d'application sont sortis en 2016, les circulaires de mise en œuvre ont abouti, fin 2017,

à des dispositifs répartis sur de très nombreux territoires. Centrés principalement sur le handicap psychique, ils ont utilisé le modèle des expérimentations financées précédemment par les ARS et l'AGEFIPH avec le concours du FIPHP.

- D'autres actions concernant les droits à compensation, pour aboutir à la rédaction d'un guide adapté pour l'évaluation du handicap psychique, la participation à « une Réponse accompagnée pour tous » (RAPT), et l'avancement des actions pour promouvoir l'accès à la PCH pour les personnes en situation de handicap psychique.
- Une action pour soutenir les familles a abouti à la rédaction d'un guide à destination de celles dont un proche est confronté à la justice pénale (publication en 2018). En complément, des collaborations ont pu être engagées avec la gendarmerie, l'administration pénitentiaire, la magistrature (Ecole nationale de la magistrature) et la profession d'avocat (Barreau de Paris), afin que les pathologies psychiatriques puissent être mieux repérées et prises en compte dans le parcours pénal de ces malades et qu'une continuité des soins soit assurée.

3. L'ouverture aux parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles psychiques et psychologiques avec la mise en place en fin d'année de permanences spécialisées (pédopsychiatre, psychologue, assistante sociale, avocat et spécialiste « école ») et de formations des aidants (école mode d'emploi). Nous avons aussi développé des formations pour « professionnaliser » les accueillants dans nos départements.

4. Le projet associatif, approuvé il y a un an, a précisé nos priorités pour les cinq prochaines années.

Celles-ci sont, pour partie, dans la continuité de nos actions antérieures. De nouvelles actions concrètes sont actées et planifiées en 2018. Il est important que ce projet de l'Unafam soit un projet partagé.

Par ailleurs, pour ce qui concerne d'autres services aux familles, le déploiement de la formation

troubles bipolaires pour les aidants a commencé et de nouvelles modalités d'entretien par Skype ont été mises en place au service écoute famille.

Pour rendre la formation initiale des bénévoles plus accessible, un travail est mené depuis près d'un an pour la mise en place du e-learning (grâce au soutien de la CNSA). Cet outil permettra aux participants d'acquérir en amont des bases pour mieux se saisir de la formation assurée en présentiel. La réduction de la longueur d'une session donnera plus de souplesse en particulier aux bénévoles en emploi. La finalisation se fera en 2018, d'autres actions de formation seront ensuite concernées.

Enfin, les actions dans le domaine de la recherche ont été poursuivies avec la remise des Prix recherche 2017 (deux lauréats récompensés, en recherche clinique et en sciences biomédicales), un colloque au ministère de la Santé : « Prévenir la transition vers la schizophrénie », et la sélection d'un projet de recherche « sur les effets de la méditation en pleine conscience, pour des proches aidants » financé grâce à une subvention accordée par la Fédération pour la recherche sur le cerveau (FRC).

Le plaidoyer pour un plan psychique, réalisé fin 2016 avec nos partenaires Santé Mentale France et Aire, reste, aujourd'hui, un document de référence pour nos revendications autour de quatre axes prioritaires (parcours de soins, accès aux droits fondamentaux, lutte contre la stigmatisation, soutien aux aidants).

Nous travaillons avec les pouvoirs publics pour sécuriser les financements de notre association (DGS – DGCS – CNSA).

Nous avons poursuivi une démarche prudente de gestion, les legs que nous avons reçus cette année permettront de réaliser des projets que nous ne pourrions développer sans ceux-ci. En 2018, nous allons notamment engager les travaux pour la refonte de notre site internet, la dématérialisation de notre Observatoire de bonnes pratiques et développer les formations pour les aidants et les bénévoles.

Il reste tant à faire pour les familles et leurs proches vivant avec des troubles psychiques, continuons de nous mobiliser et soyons innovants pour optimiser les moyens !

MISSIONS SOCIALES

SOUTIEN DES FAMILLES PAR L'ÉCOUTE, L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

La mission principale de l'Unafam est le soutien des familles par l'accueil et l'écoute. Cette activité évolue avec de nouveaux services proposés en 2017. Au total, près de 50 000 personnes sont aidées directement ou indirectement.

Accueil dans les délégations par des pairs

Plus de **800 bénévoles formés**, ayant dû faire face à la maladie de leur proche, assurent des permanences dans les **100 délégations départementales** et les 300 points d'accueil. Le nombre de personnes accueillies a été d'environ **18 000 en 2017**.

Près de **4 700 « premiers entretiens » individualisés ont été réalisés en 2017** dans les délégations et plus de **23 700 appels de familles ont été traités par les bénévoles des délégations, via les permanences téléphoniques**. La grande majorité des délégations offre la possibilité aux familles de participer à des groupes de parole (**310 groupes de parole** organisés en 2017, avec **près de 4 200 participants**) ou à des réunions conviviales comme des cafés-rencontres.

Les personnes formées à l'accueil suivent régulièrement des séances de mise à niveau à l'initiative des délégations départementales ou régionales.

Un dynamisme impressionnant est déployé dans les délégations : de nouvelles activités sont proposées aux familles telles que des psy'triologues¹, des séances de gestion du stress, la mise en commun de ressources entre deux départements voisins, la recherche de partenariats (familles, patients, professionnels ...), des rencontres des familles avec le milieu hospitalier dans le cadre d'un programme sur des thèmes définis à l'avance et des rencontres conviviales familles/patients.

1. Usagers, familles et professionnels de la psychiatrie se rencontrent deux à trois fois par an, hors du milieu psychiatrique, pour s'enrichir de l'expérience des uns et des autres sur un thème choisi. Cet espace de parole, non médicalisé, situé en dehors des cadres habituels permet de partager sa propre expérience et de s'enrichir de celle des autres. Le psy'triologue se pratique avec la médiation d'un psychologue expérimenté.

Service écoute famille

Il s'agit d'un service d'écoute téléphonique assuré par une équipe de psychologues cliniciens. Le service est assuré dans la continuité du lundi au vendredi (heures ouvrables) tout au long de l'année. En 2017, près de **7 000 demandes ont été traitées**.

Les parents sont les plus représentés avec 48 % parmi les appelants. Les fratries et les enfants de patients constituent 18 % des appelants et les conjoints 14 %. Ces chiffres sont stables par rapport à 2016.



En 2017,
7 000
appels traités

Ce service gratuit et respectant l'anonymat permet aux personnes de s'exprimer en confiance. Les psychologues tentent de les amener à identifier leurs ressources ainsi que celles de leur proche malade pour mieux faire face à la situation et redevenir acteurs de leur vie.

Pour apporter un soutien aux familles dans la durée et pour les aider à sortir de l'isolement, les psychologues les orientent vers les délégations départementales de l'Unafam qui offrent un accueil de pair à pair très complémentaire du service écoute-famille.

Par ailleurs, en fin d'année, ont été proposés des **entretiens par Skype**. Ceci a apporté une dimension nouvelle dans la pratique du fait, entre autres, de la sortie à la fois de l'entretien unique et de l'anonymat. Les retours positifs semblent conforter les apports de ce nouveau dispositif.

Service social

En 2017, l'assistante sociale, financée par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile de France, a orienté ses prises en charge sur des dossiers exclusivement franciliens. La recherche de financement et de professionnels en région est toujours en cours. L'assistante sociale est au service des familles. Elles ont la possibilité d'interroger un interlocuteur unique sur des questionnements à spectre large. Ces questionnements abordent des domaines comme le logement, la fiscalité, les prestations sociales etc.

L'assistante sociale est une professionnelle spécialisée sur les législations : sociale, juridique, fiscale liées aux situations de handicap et plus particulièrement dans le champ de la psychiatrie.

En effet, la situation de la personne concernée est prise en compte dans sa globalité. Cette approche transversale et évolutive permet d'établir une réelle analyse psychosociale dont l'objectif prioritaire est de mettre en place des actions adaptées et individualisées.

Pour cela, notre assistante sociale s'inscrit également dans une démarche pluri-professionnelle, c'est-à-dire qu'elle ne se substitue pas aux professionnels déjà présents (équipes des centres médico-psychologiques, mandataires à la protection juridique ...) autour de la personne mais qu'elle vient en complément.

En 2017, **1 458 dossiers ont été étudiés** (1 376 en 2016*), ce traitement a entraîné 2 806 interventions (2 392 en 2016¹).

A noter que les personnes vieillissantes vivant avec une pathologie psychiatrique représentent un grand nombre d'appels.

En 2016, un constat avait été fait : « Les appels concernant les très jeunes malades entrant dans la maladie sont réguliers et plus nombreux. » Il a donc été créé un poste d'assistance sociale spécialisée et consacrée à l'accueil de parents d'enfants et d'adolescents. Cette nouvelle activité est abordée plus loin.

Les principales demandes d'informations portent sur :

- Les ressources (prestations, fiscalité, rémunération en ESAT, RSA, prime d'activité, AAH, pension d'invalidité...) pour 43 %,
- Les habitats (l'accès aux habitats adaptés – hébergements, expulsion) pour 32 %
- Des questions juridiques pour 14 %,
- L'insertion professionnelle pour 7 %,
- L'accès aux loisirs pour 4 %,

1. Chiffres secteur Ile-de-France

**ASSISTANTE SOCIALE/AVOCATS/
PSYCHIATRE**

Coordonnées sur le site

www.unafam.org

Tél. : 01 53 06 30 43



Il n'y a pas d'évolution significative par rapport à 2016.

Service juridique

Les avocates présentes deux demi-journées par semaine (le lundi et le vendredi matin) répondent sur rendez-vous, par téléphone ou par entretien face à face, aux questions portant sur le droit de la famille (divorce, filiation, succession, protection des majeurs, protection des mineurs), le droit patrimonial de la famille (transmission du patrimoine), le droit de la santé (hospitalisation, soins sans consentement, responsabilité médicale), le droit pénal (culpabilité et responsabilité, abolition et altération du discernement), le droit du travail (licenciements) et les procédures civiles, pénales, administratives.

Le nombre de consultations du service juridique s'élève à **347** demandes d'informations. Les questions posées en 2017 ont concerné **le plus souvent les différentes mesures de protection**. Les questions relatives à **la succession, l'hospitalisation et la responsabilité médicale, le recours au juge des affaires familiales** sont également fréquentes. Les avocates ont également contribué à la revue Un Autre Regard et ont participé à des groupes de travail prospectifs de l'Unafam.

Consultation psychiatre

Un jour par semaine, le psychiatre consultant à l'Unafam **reçoit les familles et/ou amis des proches touchés par la maladie psychique qui souhaitent une information médicale éclairée ou un soutien**.

La demande de consultation émane essentiellement des familles mais aussi de certains professionnels identifiant bien l'Unafam comme une plus-value pour soutenir les proches de malades. Les familles sont adressées par le mé-

decin psychiatre, l'assistante sociale, l'association tutélaire et parfois par d'autres familles qui nous connaissent. Il est important de rappeler que les familles viennent à l'Unafam sans le proche concerné par la maladie et que les entretiens individuels personnalisés sont **des consultations familiales**.

En 2017, le médecin psychiatre de l'Unafam a fait **116** consultations.

A travers ces consultations, l'association tente de **répondre à l'attente des familles** dans leur quête de compréhension, d'écoute, de soutien, d'information et de reconnaissance. Dans cette démarche, les familles se sentent **devenir partie prenante de la prise en charge de leur proche** et plus sereines face à l'avenir.

Ces consultations permettent d'aborder différentes thématiques parmi les principales : **la maladie, ses modalités évolutives, les thérapies, les thérapeutiques proposées, le cadre institutionnel, la notion d'observance thérapeutique, de prise de conscience de la maladie et d'adhésion aux traitements, l'autonomie sociale du patient enfin sa réhabilitation socio-professionnelle éventuelle**.

Le médecin consultant de l'Unafam se trouve, en tant qu'expert, dans une position originale moins formalisée qu'à l'hôpital, son aide tend donc à **faire progresser les personnes dans une vision plus partagée et plus distanciée**. Rappelons que la précocité des interventions auprès des familles qui consultent est essentielle et souvent déterminante.

Accueil de parents d'enfants et d'adolescents

Les demandes régulières de parents d'enfants et d'adolescents et l'importance d'une prévention précoce ont amené l'Unafam à mettre en place **un dispositif particulier d'accueil et d'information auprès des familles d'enfants et d'adolescents**.

Ce dispositif spécifique propose différentes permanences, en face à face ou par téléphone, et uniquement sur rendez-vous avec :

- **Un psychologue clinicien spécialisé** (du service écoute-famille) : disponible une demi-journée par semaine pour entendre les inquiétudes et les interrogations **de manière anonyme**.

Ce service est ouvert à tous contrairement aux autres services ci-dessous **réservés aux adhérents** :

- **Un avocat** : présent une demi-journée par mois pour apporter des précisions sur des aspects juridiques.
- **Un bénévole expert sur le thème de l'école** qui reçoit une demi-journée par mois également pour orienter dans les multiples parcours scolaires possibles et adaptés à l'enfant ou l'adolescent concerné.
- **Une assistante sociale spécialisée** qui consacre une demi-journée par mois pour répondre aux questions des parents sur des problèmes récurrents de la vie quotidienne.
- Enfin, pour approfondir cet accueil, **un pédopsychiatre** qui reçoit les parents une demi-journée par mois pour les aider à appréhender et comprendre au mieux les troubles dont souffre l'enfant. Il est aussi présent pour de l'écoute et du soutien à la parentalité.

Ces nouvelles permanences ont commencé en novembre 2017.

Publications

Les familles ressentent un besoin constant d'informations actualisées pour mieux comprendre la maladie de leur proche, pour comprendre l'organisation de la psychiatrie en France et pour trouver des solutions adaptées pour elles-mêmes et leur proche malade.

Pour répondre à ce besoin des familles, l'association propose différentes parutions :

- Les adhérents de l'Unafam reçoivent chaque année quatre numéros de la revue **Un Autre Regard, le trimestriel thématique consacré à la santé mentale**.

En 2017, chaque numéro paru a été tiré à 15 000 exemplaires.

Les quatre dossiers thématiques réalisés en 2017 étaient :

- Troubles psychiques et médias
- Recherche
- Projet associatif
- Bonnes pratiques en logement

- En parallèle de cette revue, l'Unafam a continué la vente des ouvrages qu'elle a publiés :

Petite oursonne et son papa, Frères et sœurs face aux troubles psychotiques, Votre adolescent vous inquiète ?, Comment soigner votre adolescent ?, Être parents d'adolescents aujourd'hui ?, Handicap psychique : ressources-logement, Handicap psychique : Protection-patrimoine, L'indispensable.

En 2017, environ **4 200 ouvrages ont été vendus ou distribués**.

L'association diffuse également gratuitement le recueil *Troubles psychiques – Témoignages de familles* (2 291 exemplaires en 2017).

Site internet

Le site Internet, **www.unafam.org**, fournit une **vaste gamme d'informations aux familles** et notamment **l'annuaire des structures sociales et médico sociales**, qui comptabilise 26 554 visites. Il est actualisé en permanence. Le site Internet de l'Unafam a reçu **692 487 visiteurs uniques**, soit 57 707 visites par mois en moyenne (ce qui représente un total de 1 897 visiteurs par jour en moyenne). En 2017, le document le plus populaire a été *Apprendre à vivre avec des troubles bipolaires* avec 18 207 téléchargements, suivi du *Guide des soins sans consentement* avec 8 973 téléchargements.

ABONNEMENT

Coupon à renvoyer à :

**Unafam - 12 villa Compoint,
75017 Paris** accompagné du
règlement correspondant (chèque
bancaire ou postal uniquement).

4 NUMÉROS
PAR AN **39€**



Pour les non-adhérents (prix au numéro : 11 €)

Étranger abonnement 1 an **45 €** (prix au numéro : 15 €)

- ☐ **OUI, je m'abonne à « un autre regard »**
- ☐ Je joins un chèque de 39 €, libellé à l'ordre de Unafam
- ☐ Je règlerai à réception de votre facture



☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

NOM

Prénom

Profession (ou ex)

Adresse

.....

Code postal []

Ville

Pays

Téléphone

E mail

Téléphone []

SOUTIEN DES FAMILLES PAR LA FORMATION ET L'ENTRAIDE

L'Unafam continue de structurer et de déployer ses activités de formation dans toute la France mais aussi de les diversifier, afin de répondre aux besoins des proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques, en les accompagnant dans la durée.

Le soutien de plusieurs financeurs rend possible ce développement, notamment celui de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) avec laquelle une nouvelle convention a été signée pour 2017-2019.

148 sessions de formation destinées aux proches aidants mais aussi aux bénévoles de l'association ont été organisées en 2017, ainsi que des formations de formateurs. Ces actions ont bénéficié à 1 672 personnes.

Formation des bénévoles

En 2017, l'Unafam a formé 404 bénévoles de l'association souhaitant mettre leurs compétences au service des autres proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques.

Ces actions sont organisées par le siège au niveau national, et parfois en région, et sont animées par des bénévoles ainsi que par des professionnels de l'association. 20 bénévoles et 6 professionnels salariés du siège ont animé ces formations en 2017.

• La formation initiale des bénévoles :

7 sessions ont été organisées
127 bénévoles ont été formés.

La formation « initiale » des bénévoles **s'adresse à tous les aidants de l'association** prêts à assurer une présence active au sein de leur délégation. Ils sont déjà ou vont être au service de toutes les personnes concernées par l'irruption de pathologies psychiques dans leur entourage. Cette formation favorise la prise de recul par rapport à la maladie, ce qui est indispensable pour devenir pair aidant. A noter que la formation initiale est **obligatoire pour participer aux autres formations** destinées aux bénévoles de l'Unafam.

• Formation Accueil des proches aidants

5 sessions ont été organisées
61 bénévoles ont été formés.

L'accueil et l'écoute des familles frappées par la maladie psychique d'un proche sont des objectifs essentiels de l'Unafam. Des bénévoles, ayant vécu la même expérience, assurent sur tout le territoire, des permanences d'accueil, éventuellement téléphoniques. Tous les accueillants sont invités à améliorer leur capacité d'accueil, d'écoute et de dialogue avec les familles en participant au stage « accueil ».

→ A la suite de cette formation, des journées de formation continue « échange de pratiques »



sont organisées à l'initiative des délégations régionales. Des psychologues locaux interviennent pour ces actions régionales.

• **Formation « Accueillir les parents d'enfants et d'adolescents »**

2 sessions ont été organisées
28 bénévoles ont été formés.

L'objectif est de **développer des compétences spécifiques pour accueillir les parents d'enfants et d'adolescents et être une personne ressource pour les autres accueillants de la délégation** afin de les sécuriser pour l'accueil de ce public. Cette formation s'adresse aux accueillants souhaitant assurer l'accueil de parents d'enfants et d'adolescents au sein d'une délégation. L'intérêt de ce stage est de sensibiliser les accueillants aux spécificités de cet accueil (similitudes, spécificités, conseils...). **Les participants doivent avoir suivi la formation « Accueil des proches aidants » pour s'inscrire à ce stage.**

• **Formation à la responsabilité**

2 sessions ont été organisées
13 bénévoles ont été formés.

L'objectif est **d'aider les bénévoles en responsabilité nationale ou locale** afin de leur donner confiance dans leur capacité à mener à bien leurs missions et leur proposer des outils. Cette formation s'adresse aux **bénévoles désireux et pressentis pour exercer des responsabilités** : délégués départementaux, délégués régionaux, administrateurs, référents. Les délégués nommés récemment et les bénévoles assurant la transition dans l'attente de la nomination du prochain délégué départemental sont aussi concernés.

• **Formation CDSP (Commission départementale de soins psychiatriques)**

3 sessions ont été organisées
33 bénévoles ont été formés.

Ce stage s'adresse **aux bénévoles de l'Unafam**

engagés en tant que représentants des usagers dans les commissions départementales instituées par la loi du 27 juin 1990 et dont la mission est de contrôler les hospitalisations psychiatriques sans consentement. Il est également destiné à ceux qui **se préparent à cet engagement pour y remplacer d'autres membres de l'Unafam dont le mandat arrive à expiration.**

• **Formation MDPH (Maison départementale des personnes handicapées)**

4 sessions ont été organisées
59 bénévoles ont été formés.

Cette formation s'adresse aux bénévoles de l'Unafam déjà engagés pour représenter les usagers et leurs familles dans les commissions au sein des MDPH (COMEX et CDAPH) et ceux qui se préparent à cet engagement. Egalement destiné aux accueillants « référents MDPH » au sein des délégations, ce stage vise à connaître le fonctionnement de la MDPH pour faciliter et améliorer l'accès des personnes handicapées psychiques à leurs droits. L'objectif est **d'apporter aux bénévoles des connaissances et des outils qui leur permettront de mieux remplir leur rôle au sein des commissions MDPH** et de mieux informer les familles.

DES SESSIONS « MDPH » RELATIVES
AU SECTEUR DE L'ENFANCE SERONT
ORGANISÉES EN 2018.

• **Formation CDU (Commission des usagers)**

5 sessions ont été organisées
57 bénévoles ont été formés.

La formation s'adresse aux bénévoles Unafam représentant les usagers dans les établissements de santé, publics ou privés. En 2018, la formation CDU spécifique au secteur psychiatrique sera retravaillée afin d'être diffusée sur l'ensemble du territoire. Cette formation vient compléter la formation généraliste obligatoire à destination des

représentants des usagers (RU) mais qui n'est pas dispensée par l'Unafam.

- **Formation Animation sur les questions d'emploi dans les délégations**

1 session a été organisée
11 bénévoles ont été formés.

Ce stage est destiné aux bénévoles sensibilisés aux problématiques d'emploi désirant animer ces questions dans leur délégation. Ces bénévoles formés auront pour mission d'informer l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques à propos des problématiques d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi.

- **Formation Communication**

1 session a été organisée
15 bénévoles ont été formés.

Ce stage est à destination des délégués départementaux et régionaux ainsi que des membres en charge de la communication au sein des délégations.

- **Formation au rétablissement**

Deux formations ont été assurées par le Professeur Nicolas Franck à Lyon et à Nanterre Paris X.

128 bénévoles y ont participé. Ces formations avaient pour objectif de préciser, dans le domaine de la santé mentale, ce que l'on entend par « rétablissement » (soins de réhabilitation-soins de remédiation cognitive – empowerment...).



Formation des proches aidants

En 2017, 1 189 proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques ont été formés par l'Unafam. Les actions de formation des proches aidants sont organisées par les délégations Unafam départementales et régionales et coordonnées par le siège. 140 bénévoles et professionnels ont animé ces formations en 2017.

- **Journée d'information sur les troubles psychiques**

56 sessions ont été organisées
652 proches aidants y ont participé.

Cette journée permet à toute personne nouvellement confrontée à la maladie psychique d'un proche, d'acquérir les repères essentiels sur les troubles psychiques : maladies, handicap, organisation des soins en psychiatrie, structures sanitaires et médico-sociales et dispositifs d'aide existants dans le département ou la région. Ces journées sont co-animées par des professionnels de terrain (psychologues, infirmier psychiatrique...) et par des bénévoles pairs-aidants familles, qui, ensemble, ont été spécifiquement formés pour animer ces journées.

• Atelier d'entraide PROSPECT

46 sessions ont été organisées
465 proches aidants y ont participé.

Cet atelier a pour objectif d'aider les proches-aidants à faire face dans la durée à la maladie psychique d'un proche. Le travail de groupe entre pairs et les échanges approfondis conduisent les participants à identifier, avec les animateurs, des savoir-faire et des stratégies pour lutter contre l'isolement et la dépendance liés aux troubles psychiques. L'atelier favorise ainsi, pour chaque participant, **une reprise en main de sa propre vie** et la possibilité de **construire des projets d'avenir**.

• Journée Après-PROSPECT

2 sessions ont été organisées
26 proches aidants y ont participé.

Cette journée Après-PROSPECT a été conçue comme une suite de l'atelier d'entraide PROSPECT afin de permettre aux proches aidants de poursuivre le travail engagé en reprenant et en approfondissant les savoir-faire. Cette journée sera en déploiement en 2018.

• Formation Mieux communiquer avec son proche bipolaire

4 sessions ont été organisées
37 proches aidants y ont participé.

Cette formation a pour objectif de permettre aux proches de personnes vivant avec des troubles bipolaires d'avoir une meilleure compréhension de ces troubles et de mettre en place une communication adaptée afin de faire face un peu plus sereinement aux conséquences de la maladie, améliorer la relation et se préserver. Cette formation est en déploiement.

• Journée d'information Ecole et troubles « psy »

1 session pilote a été organisée
9 proches aidants y ont participé.

Cette journée a pour objectif d'aider les parents d'élèves en difficulté à identifier et utiliser les ressources et les aides matérielles et humaines à l'école pour les jeunes ayant des troubles « psy », à adopter les bonnes procédures pour répondre aux besoins actuels de leurs enfants et préserver les possibilités de poursuite d'étude et d'accueil à moyen terme.

• Journée d'information Réponse accompagnée pour tous (RAPT)

3 sessions ont été organisées en Ile-de-France, dans le Grand-Est et en région Centre.

Cette journée a pour objectif d'expliquer le dispositif « une réponse accompagnée pour tous » destiné à répondre aux situations de personnes handicapées sans solution d'accompagnement, et de proposer des solutions de proximité, sur mesure, partant des besoins de la personne, afin d'éviter les ruptures de parcours.

Formation des formateurs

En 2017, 79 bénévoles se sont formés pour devenir animateurs.

Cinq sessions ont été réalisées pour former les animateurs des journées d'information et des formations à destination des aidants : 51 bénévoles se sont formés ainsi que 13 professionnels.

Quatre sessions ont été organisées pour former 28 animateurs qui dispenseront des formations à destination des bénévoles.

DÉSTIGMATISATION ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS COMMUNS

L'Unafam contribue activement à la défense des intérêts des usagers de la psychiatrie notamment grâce à l'implication des bénévoles qui assurent des missions de représentation dans 2400 instances locales, départementales et régionales.

Événements de déstigmatisation

DANS LES DÉLÉGATIONS :

Les délégations, en fonction de leurs moyens, participent à des forums, tiennent des stands, organisent des actions de proximité qui contribuent à briser les tabous. **Pas moins de 650 événements organisés en 2017 ont touché plus de 42 000 personnes.**

• **28^e édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)** du 13 au 26 mars : le thème 2017 était « Santé mentale et travail ». A cette occasion, les bénévoles des délégations Unafam ont organisé ou co-organisé des manifestations (journées d'étude, conférences, débats, événements sportifs, projections de films, portes ouvertes, spectacles, etc.), à destination du grand public désireux d'être mieux informé sur les maladies psychiques et les modalités de leurs accompagnements. Ils ont profité de ces journées pour présenter les résultats de l'enquête Unafam Médiaprim ainsi que l'observatoire des bonnes pratiques en matière d'emploi.

• **Psycyclette du 20 au 27 juin** : l'Unafam a lancé la quatrième édition de Psycyclette, un Tour de France contre les idées reçues sur les personnes en situation de handicap psychique. L'événement s'est déroulé sur **quatre parcours avec un départ commun depuis le Château de Versailles et des arrivées à Angers, Caen, Gap et Toulouse.** Un défi audacieux a donc été à nouveau relevé : parcourir plus de 2 000 kilomètres à bicyclette en faisant participer des personnes vivant avec des troubles psychiques, des soignants, des bénévoles de l'Unafam et des sympathisants. A chaque étape, les « psycyclistes » sont allés à la rencontre des citoyens afin de parler de leur initiative et briser les tabous sur les maladies psychiques.



Chaque étape a constitué **une occasion de parler de la santé mentale, de la stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques, et de témoigner des parcours de vie semés d'embûches des malades.** Psycyclette 2017 a notamment reçu le soutien d'Harmonie Mutuelle, des laboratoires Janssen et de la Ville de Versailles.

Le bilan est tout à fait remarquable avec plus de **200 participants**, **28 villes** traversées, près de 2 000 personnes touchées directement et plusieurs dizaines de milliers à travers le site Internet, les réseaux sociaux et la presse.



1^{er} prix : Christine Bongibault



2^e : prix Laurence Gillot



3^e prix : Dominique Briffaut



Prix Enfant : Anne-Sophie Legonidec

AU PLAN NATIONAL :

• **Concours d'art postal** : initié en 2014, le concours d'art postal Unafam constitue un événement de déstigmatisation ouvert à tous et sans limite d'âge, qui valorise la création comme mode d'expression et espace de liberté. La remise des prix de cette **édition 2017 sur le thème « Jardins imaginaires »**, organisée en partenariat avec le **Musée de la Poste et le Groupe d'entraide mutuelle (GEM) artistique Artame Gallery**, a eu lieu le **10 octobre à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale à Artame Gallery** à Paris. Le jury, composé notamment d'artistes du GEM, a eu peine à départager les lauréats parmi les centaines d'enveloppes venues de nombreux pays d'Europe et même des Etats-Unis. Les récompenses pour ce concours ont été offertes par le Musée de la Poste et l'Unafam, également membres du jury. Une exposition des œuvres primées cette année ainsi que des créations des lauréats des précé-

dentes éditions a été organisée pour l'occasion au sein d'Artame Gallery. L'Unafam reconduira son concours d'art postal en 2018, encouragée par l'engagement croissant des GEM (dont l'un des adhérents a reçu cette année le 3^e prix) au fur et à mesure des éditions, ainsi que des enfants de plus en plus nombreux à envoyer leurs contributions.





Artame Gallery - 37 rue Rampeau 75020 Paris

© Thierry Debonnaire



Autres communications vers les adhérents et le grand public

En 2017, l'Unafam a mis en place une nouvelle identité visuelle pour ses dépliants et ses affiches visant à informer le public le plus large possible, en particulier les personnes concernées par des troubles psychiques. Cette nouvelle identité visuelle a emporté l'adhésion des délégations grâce à des versions personnalisables leur permettant de les diffuser plus largement et facilement sur le terrain.



N° 55 -
Nov.-Déc. 2017

Création de **six nouveaux supports offline** :

- Affiche nationale - Affiche personnalisable par les délégations - Dépliant général personnalisable par les délégations - Bannières web - Dépliant Ateliers d'entraide Prospect - Dépliant Journée d'information sur les troubles psychiques - Dépliant Votre enfant a des troubles « psy » ...

- **Plus de 30 000 dépliants et flyers et 10 000 affiches** ont été diffusés au plan national en 2017. Une quarantaine de délégations éditent également leurs propres dépliants, flyers et affiches au niveau local. **16 280 cartes** « écoute-famille » ont été distribuées.

- **11 numéros de la Lettre de la Présidente** (newsletter de quatre pages envoyée par e-mail) ont été envoyés à plus de 12 000 destinataires. L'édition du

mois est, quant à lui, largement diffusé sur les réseaux sociaux et mis en ligne sur la page d'accueil du site internet. Une dizaine de délégations éditent un bulletin avec des informations plus locales.

- Le site Internet www.unafam.org, actualisé en permanence, fournit une vaste gamme d'informations aux familles comme l'annuaire des structures sociales et médico-sociales qui comptabilise **26 554 visites**. Le site Internet de l'Unafam a, quant à lui, reçu **692 487 visiteurs** uniques soit en moyenne **57 707 visites** par mois (soit en moyenne 1 897 visiteurs par jour). Au total, ce sont **5 564 512 pages** qui ont été consultées. En moyenne, **8 pages** sont vues par visite.

La remontée des informations locales (événements, rencontres, formations « Troubles



57 707
visites / mois
du site unafam

Relations presse

L'Unafam **interpelle les médias tout au long de l'année**. Ses communiqués de presse concernent des points de vue ou positions sur des lois, décrets et textes réglementaires, des interpellations sur des sujets majeurs. Ainsi, **19 communiqués signés par l'Unafam** ont été envoyés à la presse en 2017. On compte **937 retombées media** dont **93,8 % dans la presse**, tant spécialisée que grand public (*Le Pèlerin, Actualités Sociales Hebdomadaires, Infirmière Magazine, Le Quotidien du Médecin, le Nouvel Economiste, La Vie, La Croix, Lien Social, Top Santé, L'Express, Paris Match...*) et 5,8 % sur Internet. L'Unafam a bénéficié de plusieurs temps de parole dans les journaux d'informations télévisés : Arte (émission « Vox Pop »), France 5 (« Le magazine de la santé », « Le monde en face »), France 3 (Normandie ...) et émissions radio (citons notamment « La bande originale » sur France Inter, RFI dans l'émission « Priorité santé », Europe 1, RMC, Vivre FM...).

Par ailleurs, en février 2017, à l'occasion des élections présidentielles, l'Unafam a lancé une action de **plaidoyer « pour un véritable plan psychique »** à travers **une pétition en ligne** et une campagne de presse. Elle a été signée par **10 203 personnes**. Une sélection de commentaires a été présentée à la Ministre de la santé en juillet 2017 par la Présidente de l'Unafam.



727
nouveaux
abonnés

Le nombre de *followers* sur **Twitter** a augmenté en 2017 avec **727** nouveaux abonnés (*followers*), **209** tweets ont été émis, **17 356 internautes** ont visité le profil de l'Unafam (soit une **augmentation de 41,7 %**), @unafam a été mentionnée **898** fois (soit une **augmentation de 127 %**) fois et les impressions de tweets de l'Unafam s'élèvent à 322 200.

Quant à Facebook, le nombre de fans de la page officielle Unafam a **augmenté de 38 % en 2017**. Ils sont **3 678** aujourd'hui.



3 678
Fans

+ 38 %
en 2017

©iStock



L'Unafam a aussi adressé une **lettre ouverte** à Delphine Ernotte, Présidente de France Télévisions, et **saisi le CSA** pour dénoncer l'épreuve « L'Asile » de l'émission Fort-Boyard. Une mise en garde a été émise par le CSA à l'encontre de France Télévisions suite à cette démarche.

L'association a exercé son **droit de réponse** au journal *La Provence* pour sa Une particulièrement choquante intitulée « Les barjots, les schizos et les autres... ».

En outre, la comédienne Marine Delterme, qui interprète Alice Nevers sur TF1 (6 millions de téléspectateurs par épisode), est devenue **marraïne de l'association** pour l'aider à toucher les médias sur le thème des maladies psychiques et pour alerter l'opinion publique.

Formations externes et sensibilisation

L'activité de formation à destination des professionnels est en augmentation constante. **En 2017, 63 formations ont été organisées ce qui correspond à 117 jours, soit une progression de 43 % par rapport à 2016. Ces formations « sur mesure » ont rassemblé 612 professionnels exerçant dans différents secteurs d'activité.** Le chiffre d'affaires a atteint 123 200 €.

La problématique de l'accueil et de l'accompagnement est prégnante, que ce soit au sein des structures médico-sociales ou à domicile. Ainsi, l'Unafam intervient pour diverses structures : services d'aide à domicile et à la personne, en collaboration avec UNA Formation, foyers de vie, maisons d'accueil spécialisées, foyers d'accueil médicalisés, ESAT, associations tutélaires, foyers de jeunes travailleurs, bailleurs sociaux...

Plusieurs thématiques y sont développées :

- Accueil et accompagnement des personnes handicapées psychiques ;
- Accompagnement à domicile des personnes handicapées psychiques ;
- Insertion et maintien dans l'emploi des personnes handicapées psychiques ;

➤ Maintien dans le logement des personnes handicapées psychiques ;

➤ Troubles psychiques, précarité et risques judiciaires.

Concernant les modalités d'animation, **un formateur professionnel** (psychologue, infirmier...) anime ces actions. Il peut être **accompagné par un bénévole**, également proche de malade psychique, qui intervient en tant que témoin pour apporter son expérience d'aidant auprès d'une personne vivant avec des troubles psychiques.

Par ailleurs, les délégations organisent régulièrement des actions de sensibilisation aux troubles psychiques auprès des professionnels (IFSI, services municipaux, forces de l'ordre, avocats...) pour lutter contre la stigmatisation.

Défense des usagers et représentations

DANS LES DÉLÉGATIONS

L'Unafam est présente dans plus de **2 400 instances** locales, départementales, régionales : elle assure une représentation renouvelée et plus étendue dans les différentes instances créées par les lois sur la démocratie sanitaire et en particulier la Loi Santé de janvier 2016.



©Stock

Ceci à tous les niveaux :

- **Local** : CLS (Contrats locaux de santé), CLSM (Conseils locaux de santé mentale), CDU (Commissions des usagers), CS (Conseils de surveillance) et CA (Conseils d'administration).

- **Départemental** : CTS (Conseil territorial de santé), CSSM (Commissions spécialisées en santé mentale, Participation au projet territorial de santé mentale et au diagnostic partagé), CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), CDAPH et COMEX des MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées) ou MDA (Maison départementale de l'autonomie), CDSP (Commission départementale des soins psychiatriques).

- **Régional** : ARS (Agence régionale de santé), CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie), Elaboration du PRS 2 (Projet régional de santé), France Assos Santé (anciennement CISS puis UNASS - Union nationale des associations d'usagers du système de santé).

Dans toutes ces instances, les bénévoles de l'Unafam apportent une dimension essentielle : ils font valoir les spécificités de la maladie, du handicap psychique et leur expérience d'aidants.

Les nouvelles représentations s'ajoutent à celles qui existaient déjà. Le chiffre des représentations est en augmentation, et peu de moyens supplémentaires ont été déployés par les pouvoirs publics pour accompagner les bénévoles dans cette mission. Cet effort de représentation demande une implication forte des bénévoles au service de la communauté. L'Unafam reste vigilante et exigeante sur l'application réelle des textes de loi et la prise en compte du handicap psychique à sa juste place.

Les bénévoles ayant des missions de représentation et de défense des usagers peuvent s'appuyer sur des référents nationaux, comme le référent national CDSP (Commission Départementale des Soins Psychiatriques), le référent CDU (Commission des usagers) ou le référent

MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées).

L'Unafam assure également le parrainage de nombreux GEM (Groupes d'entraide mutuelle) dont elle a souvent été partenaire de la création.

Au plan national

L'Unafam agit pour **contribuer à l'amélioration du parcours de vie des malades et de leurs proches**, en s'appuyant sur **sept thèmes** : le soin, les ressources, le logement/hébergement, l'accompagnement, les protections juridiques, l'activité sociale/l'emploi, l'aide aux aidants. L'association, à travers ses instances prospectives et consultatives, produit également des contributions et des demandes concrètes rassemblées dans *Le livre bleu*. Celui-ci a été réactualisé en 2017.

Pour défendre les intérêts communs des familles et des personnes vivant avec des troubles psychiques, l'Unafam participe à des travaux mis en place par des institutions, participe à des auditions dans les ministères et les institutions, interpelle des organes de contrôle et de défense, assure des mandats de représentation dans des instances nationales, développe des alliances et prend la parole dans des colloques ou conférences.

Audiences dans les ministères et institutions

La Présidente de l'Unafam a été notamment reçue à plusieurs reprises par les Secréétaires d'Etats Ségolène Neuville, puis Sophie Cluzel, chargée des personnes handicapées. Elle leur a fait part des **préoccupations de l'Unafam**, dont **l'absolue nécessité que les droits et la compensation soient en adéquation avec les réels besoins des personnes** (accompagnement - logement - emploi). En 2017, ont été repris les enjeux de **l'évolution de l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale** pour une meilleure autonomie et **inclusion pleine et entière dans la cité**, avec un volet spécifique sur le handicap psychique. Des rencontres ont aussi eu lieu avec le Cabinet de

Mme Agnès Buzyn et les conseillères successives des Présidents de la République sur l'organisation de la psychiatrie. L'Unafam a présenté ses positions et ses propositions d'amélioration. L'Unafam est régulièrement **auditionnée dans le cadre de missions ministérielles ou parlementaires**. Début 2017, l'association a notamment été auditionnée lors de la mission parlementaire d'évaluation des lois sur les soins sans consentement de 2011 et 2013 (Denys Robiliard et Denis Jacquat) et par l'IGAS sur l'organisation et le fonctionnement du dispositif de soins psychiatriques.

Interpellation d'organes de contrôle et de défense des intérêts des usagers

L'Unafam a participé activement à tous les travaux sur l'isolement et la contention. Cela a abouti à **des recommandations de bonnes pratiques de l'HAS (Haute autorité de santé) et un décret sur les outils d'observation des nouvelles dispositions** (registre sur l'isolement) dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé. Un bilan de mise en œuvre de ces dispositions sera réalisé en lien avec la Direction Générale de la Santé. Des faits récents montrent que ce sujet est malheureusement toujours d'actualité. L'Unafam était aussi présente à des journées de réflexion sur ce thème avec le CCOMS. L'association a, de plus, participé à la rencontre avec la rapporteure de l'ONU (Mme Devandas Aguilar) concernant les droits des personnes handicapées.

Participations à des travaux, des expérimentations et des contributions

L'Unafam a également participé à des travaux communs avec d'autres parties prenantes, pilotés par les institutions. Comme celui conduit avec l'HAS, sur la coordination entre le médecin généraliste et les différents acteurs de soins dans la prise en charge des troubles psychiques.

L'Unafam a été, également, impliquée dans le Conseil national de la santé mentale (CNSM). Dans ce cadre, de nombreuses réunions avec les différents acteurs concernés ont permis **la rédaction du décret du Projet territorial de santé**

mentale (PTSM). D'autres sujets ont été traités dans ce cadre sur le développement des parcours coordonnés et dans le cadre du Comité de pilotage de la psychiatrie (dont le suivi ambulatoire). L'Unafam contribue aussi aux travaux du centre de preuves en psychiatrie et de la Conférence nationale de santé (CNS).

L'association a participé activement, avec la CNSA, au **guide Troubles psychiques : guide d'appui pour les professionnels des MDPH** (Maison départementale des personnes handicapées) et à **l'élaboration du guide sur l'accès à l'aide humaine de la PCH**. L'Unafam est impliquée dans les travaux concernant le certificat médical dans le dossier MDPH et participe à tous les travaux sur la Réponse accompagnée pour tous (RAPT) avec aussi la Direction Générale de la cohésion sociale (DGCS).

L'association s'est également investie dans les travaux de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et de la CNSA sur la PCH (Prestation de compensation du handicap).

L'association est partie prenante des travaux d'Handéo (Association de labellisation de services d'aide à la personne) avec l'observatoire national des aides humaines, en particulier sur des expérimentations de services à domicile.

L'Unafam est associée aux groupes de travail sur l'habitat inclusif (observatoire de l'habitat inclusif, copil habitat inclusif), mais aussi plus largement sur la question du logement des personnes précaires vivant avec des troubles psychiques (Collectif Alerte, Fnars, Uniopss, collectif CAU, Fondation Abbé Pierre, DIHAL).

Enfin, l'Unafam s'est investie, depuis 2 ans, sur la question des personnes malades connaissant un parcours pénal. Elle participe au Comité de suivi de la Stratégie Nationale de santé (SNS) dont celui pour les personnes sous-main de justice et a participé aux journées d'études et colloque sur la santé mentale en prison. Des conventions ont été signées, avec l'administration pénitentiaire et la gendarmerie nationale ayant pour axe principal la sensibilisation de leurs personnels aux

problématiques de la maladie psychique et de la nécessaire continuité des soins.

Mandats de représentation

Les bénévoles de l'Unafam assurent de nombreux mandats de représentation dans des instances qui ont un rôle déterminant à jouer pour améliorer le parcours de soins et de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques. L'Unafam siège à la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et participe à divers groupes de travail au CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) et dans toutes les commissions : santé, accessibilité, compensation ressources, emploi-formation, éducation, organisation institutionnelle, sur la convention ONU.... L'association siège à l'HAS (Haute autorité de santé), à la CNS (Conférence nationale de santé), au CNSM (Conseil national de santé mentale), à l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé), à l'UNAF (Union nationale des associations de familles), au FIFPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), à l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), à l'ANAP (Agence nationale d'appui à la performance), à l'ANESM (Agence nationale d'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux), à la FRC (Fédération pour la recherche sur le cerveau), au Comité d'Entente des associations de personnes handicapées, à la Fondation Santé des Étudiants de France, au Droit au Savoir...

Au niveau Européen, l'Unafam siège au bureau de l'EUFAMI (Fédération des associations de familles de personnes malades psychiques d'Europe), ainsi qu'au Conseil Français des personnes Handicapées pour les questions Européenne (CFHE).

Les alliances

L'Unafam a travaillé avec ses partenaires historiques sur différents décrets. Il s'agit de la **conférence des présidents de CME de CHS,**

de la **FNAPSY** (Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie), la **FEHAP** (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés à but non lucratif), la **FHF** (Fédération hospitalière de France), l'**ADESM** (Association des établissements participant au service public de santé mentale). De même, le plaidoyer pour un plan psychique et les travaux du copil psychiatrie sont portés avec **Santé Mentale France** et avec l'association **AIRE** (Association des ITEP et de leurs Réseaux).

Les interventions dans les colloques et conférences, et interviews.

Au plan national, l'Unafam est intervenue dans plus de vingt événements et colloques : de l'UNAF, de la CNSA, de l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux), du CCOMS (Centre collaborateur de l'organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale), de l'ANCREAI (réseau des centres régionaux d'études, d'actions et d'information), de l'ANP3SM (Association nationale pour la prévention des soins somatiques en santé mentale), de Santé Mentale France, du congrès Réhab, de l'EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales), du Congrès Français de psychiatrie, au CPNLF (congrès de psychiatrie et de neurologie de langue française), de la Fondation FondaMental, de l'Institut montaigne, ... Des articles et interviews radios ont été réalisés, dont plusieurs sur le thème de la déstigmatisation.



RECHERCHE ET INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

En 2017, l'Unafam a poursuivi pleinement son activité recherche en remettant deux Prix Recherche, une subvention Unafam-FRC et en organisant un colloque national.

Recherche et études.

Le comité scientifique a relancé, comme l'an passé, l'opération Prix Recherche Unafam à travers un appel à candidatures destiné spécifiquement aux jeunes chercheurs. Le thème retenu concernait **les troubles psychiatriques de l'adolescent et/ou de l'adulte**. Le prix était ouvert à toutes les disciplines : **neurosciences, neuroimagerie, génétique, immunologie, épidémiologie, sciences humaines et sociales, économie...** Après expertise des 12 candidatures reçues, le comité scientifique a attribué d'une part un prix en sciences biomédicales au Dr Fani Koukoulis (Institut Pasteur) pour ses expérimentations démontrant l'effet stimulant de la nicotine sur l'activité cérébrale déficiente associée à des symptômes homologues de la schizophrénie dans un modèle murin de la maladie) et d'autre part un prix en sciences cliniques au Dr Jérôme Brunelin (CH Le Vinatier et Université Claude-Bernard Lyon 1 ; pour ses contributions au développement de procédures de stimulation transcrânienne, magnétique répétée ou électrique par courant continu, pour réduire des symptômes pharmaco-résistants chez des patients souffrant de psychopathologies). La secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a remis les prix aux deux jeunes lauréats, à l'occasion du colloque national du 9 Juin 2017.

Coopérations

Au plan national, l'Unafam est membre de la **Fédération pour la Recherche sur le Cerveau (FRC)**, qui finance la recherche en neurosciences

et sensibilise le grand public à l'importance de mieux connaître le cerveau pour mieux le guérir. Cette coopération permet de financer un projet Unafam-FRC d'un montant de 30 000 €.

Dans ce cadre, l'Unafam a lancé un appel à projets sur la **thématique « Thérapeutiques et accompagnements »**. Après expertise des 24 projets reçus, la subvention Unafam-FRC a été attribuée à **Jean-Christophe Chauvet-Gelinier (Dijon) pour son projet « Etude contrôlée randomisée comparant l'influence d'un programme de réduction du stress basé sur la pleine conscience (*mindfulness*) vs une prise en charge habituelle sur des variables psychologiques (stress perçu, anxiété) et sur des marqueurs biologiques liés à l'immuno-inflammation associés au stress psychique (CRPus, cytokines, activité lymphocytaire T.helper T.reg) chez des aidants de patients souffrant de pathologies psychiatriques sévères »**.

L'Unafam participe également au comité de suivi et au comité stratégique du Centre preuve en psychiatrie.

Conférences et colloques

DANS LES DÉLÉGATIONS

Au niveau des délégations une centaine de **colloques, conférences, débats et réunions à thème ont été organisés**. Ces rendez-vous destinés aux adhérents et au grand public rencontrent chaque année un large succès.

L'intégralité des colloques
est disponible sur la chaîne
YouTube de l'Unafam



AU PLAN NATIONAL

En 2017, le comité scientifique a organisé un colloque national sous le haut patronage du ministère de la santé avec le soutien de la CNSA le **9 juin 2017 à Paris**.

Le thème retenu « **Prévenir la transition vers la schizophrénie** » avait pour objectifs de faire un état des lieux sur l'identification des facteurs de vulnérabilité à la schizophrénie et de faire le point sur les nouvelles stratégies préventives et la mise en œuvre d'une prise en charge adaptée globale, sociale et sanitaire, dans l'environnement naturel de la personne et ceci, le plus précocement possible.

Lors de ce colloque, des chercheurs, des praticiens, des acteurs de terrain nous ont fait part de leurs recherches/actions au regard des données les plus récentes de la littérature internationale appliquée à la schizophrénie dont souffrent 600 000 de nos concitoyens aujourd'hui. Ce colloque a offert l'opportunité d'échanges constructifs et mutuellement enrichissants entre les familles et les professionnels de la santé. Le thème de la prévention rejoint les priorités gouvernementales. La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, a, d'ailleurs, ouvert les débats : « *Tout doit être fait pour prévenir les facteurs de risques de handicap par l'identification des facteurs de vulnérabilité, par la mise en œuvre de stratégies préventives, par un accès à l'innovation thérapeutique et par un accès aux soins diversifiés partout sur le territoire* ».

Le colloque a réuni 250 personnes. L'intégralité des interventions des conférenciers est disponible sur la chaîne YouTube de l'Unafam.



Observatoire des pratiques

L'implantation de l'Unafam sur l'ensemble du territoire français, la longue expérience de ses adhérents confrontés à la maladie et/ou handicap psychique de leur proche, la connaissance du terrain par ses bénévoles, **lui confère naturellement un rôle d'observatoire des pratiques et organisations dans différents domaines**. A la demande de la DGCS, l'Unafam avait lancé en 2014 un recensement de bonnes pratiques de prise en charge en psychiatrie et en 2015 le recueil des pratiques en matière d'emploi. En 2016, les bonnes pratiques en matière d'hébergement ont été recensées. En 2017, le travail sur la dématérialisation de l'observatoire a été entamé. La mise en ligne des recueils sera lancée en 2018.

FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

GOVERNANCE

En 2017, l'Unafam a continué son processus d'élaboration des actions dans le cadre de son projet associatif et concrétisé la réorganisation de ses instances consultatives et prospectives initiée en 2016.



Béatrice Borrel
Présidente



Remy Boert
Vice-président



**Marie-Jeanne
Richard**
Vice-présidente



**Roselyne
Touroude**
Vice-présidente



Françoise Frelin
Secrétaire



Danièle Loubier
Trésorière



Alain Monnier
Trésorier-adjoint

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2017, sous la présidence de Béatrice Borrel.

Au cours de ces séances, il a nommé deux nouveaux délégués régionaux et renouvelé le mandat d'un troisième. Le conseil d'administration a également procédé à la nomination et au renouvellement des mandats de 20 délégués départementaux. Au cours de l'année, le conseil d'administration s'est également réuni en séminaire pour travailler à l'élaboration du projet associatif et approfondir ses réflexions sur l'entourage des jeunes vivant avec des troubles psy.

Le bureau du conseil d'administration

Le bureau du conseil d'administration s'est réuni à 13 reprises en 2017, sous la présidence de Béatrice Borrel. Huit séminaires ont été organisés pour approfondir des sujets tels que le projet associatif, la transition digitale de l'association ou encore la stratégie nationale de santé.

Les instances consultatives et prospectives

Les instances consultatives et prospectives ont été créées par le conseil d'administration pour l'aider dans les prises de décisions et dans l'évolution de son activité. La gouvernance de ces instances est assurée majoritairement par des bénévoles, mais

elles sont également constituées de salariés et/ou d'experts extérieurs. Elles se réunissent entre trois et neuf fois par an.

Les commissions

- **Pépière de compétences** : elle a pour mission de gérer l'appel à candidature, de rechercher et auditionner les candidats au conseil d'administration. A ce titre, elle a instruit les candidatures de trois nouveaux administrateurs en 2017.

- **Vie associative** : créée en 2008 par le CA, cette commission est constituée de bénévoles. Elle n'a pas de fonction hiérarchique. Elle assure une interface constante entre le Conseil d'administration (CA), les délégués régionaux et les délégués départementaux. Elle a instruit les nominations des délégués. Elle a également participé à la préparation avec le bureau, du contenu des réunions nationales avec les délégués départementaux et régionaux. La commission vie associative apporte également son soutien aux délégations en difficultés.

- **Formation** : en 2017, la commission formation a notamment étudié la mise en place d'une nouvelle formation destinée aux proches de personnes souffrant de troubles bipolaires et a revu le contenu de la formation initiale. Elle a engagé les travaux de mise en place du e-learning.

Les comités

- **Le comité scientifique** : au cours de l'année, le comité scientifique a lancé et instruit les dossiers de deux appels d'offres (Prix Recherche et Subvention Unafam-FRC) et organisé un colloque scientifique.
- **Le comité éditorial et de relecture** : ce comité a en charge le pilotage et la réalisation de la revue Unafam *Un autre Regard* (4 numéros par an).

Les groupes techniques

L'ensemble des groupes ont participé à l'actualisation du livre bleu.

- **Santé et soins** : le groupe technique a notamment travaillé sur le projet de décret du PTSM et les questions sur la contention et l'isolement avec l'HAS et la DGOS. Ses membres ont participé à de nombreux groupes consultatifs (notamment sur la stratégie nationale de santé) et colloques.
- **Emploi** : le groupe a travaillé autour du déploiement du dispositif emploi accompagné, contribué aux travaux importants du CNCPH (Convention nationale pluriannuelle multipartite de mobilisation pour l'emploi des personnes handicapées) et participé à la réflexion sur la réforme de l'AGEFIPH et du FIPHP lancée par le gouvernement.
- **Structures et services** : ce groupe, qui avait initié une enquête sur les bonnes pratiques en matière de logement, a finalisé son travail et le recueil a pu paraître en 2017. Il s'est penché aussi sur la question de l'affiliation à l'Unafam d'associations gestionnaires.
- **Parcours pénal** : ce groupe de travail a poursuivi la rédaction d'un guide à l'usage des familles ayant un proche incarcéré souffrant de troubles

psychiques. Ce guide paraîtra en 2018. Le groupe de travail a également engagé des contacts avec l'administration pénitentiaire, la gendarmerie, la magistrature et plusieurs barreaux afin de sensibiliser ces institutions aux conséquences des maladies et du handicap psychique sur leurs pratiques professionnelles.

Les groupes de travail

- **Répertoire des structures** : le travail du groupe vise à maintenir à jour le répertoire des structures à jour et à l'enrichir pour permettre à chacun de trouver les informations concernant son territoire. Il a été réorganisé en fonction de la nouvelle organisation régionale. Ce répertoire est accessible sur le site www.unafam.org
 - **Groupe Information parents d'enfants et d'adolescents** : ce groupe a travaillé sur la généralisation de cet accueil spécifique. Des permanences ad hoc (juridiques – sociales- de pédopsychiatre et psychologue – sur les problèmes de scolarisation) ont pu ouvrir en fin d'année.
 - **Ecole et troubles psy** : ce groupe a apporté sa contribution à l'ouverture de l'Unafam aux parents d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles psychiques et psychologiques. Il a réalisé la formation « école mode d'emploi ».
 - **Accueil** : réalisation d'un schéma d'accueil et d'accompagnement des familles. Définition d'axes d'amélioration.
- ## Travaux des référents nationaux
- **MDPH** : participation à l'élaboration du guide Handicap psychique de la CNSA et à la préparation de travaux avec la CNSA et la DGCS autour

de la réponse accompagnée pour tous –Travail autour de la défense des droits.

- **CDSP** : mise en œuvre d'un partenariat avec la DGS visant à améliorer le fonctionnement des CDSP élaboration d'une enquête auprès des ARS
- **Précarité** : participation à des réunions, études de rapports pour souligner les problématiques des personnes ayant des troubles psychiques à la rue et faire émerger les besoins.

- Le réseau des grands parents a finalisé la préparation de l'édition en français de 2 livrets créés en Finlande par une psychiatre : « *Mais qu'est-ce qu'ils ont mes parents ?* » et « *Comment aider mon enfant ?* ».

VIE ASSOCIATIVE

La vie associative est portée par des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour soutenir et représenter l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques. Leur action représente 223 équivalents temps plein.

Projet associatif

L'Unafam a engagé, fin 2015, l'élaboration de son projet associatif. L'année 2016 a été consacrée au travail sur les orientations et les priorités. A chaque étape, un travail participatif a été mené avec les délégués et les salariés, contribuant ainsi à une bonne appropriation du projet. Le projet associatif de l'Unafam a été voté il y a un an - le plan d'actions avec son échéancier est à réaliser par le conseil d'administration en cours d'année 2018. C'est maintenant aux bénévoles de se l'approprier, avec le soutien du national.



Vie des délégations

La déclinaison de la politique définie par le CA trouve sa source et son application dans les territoires, au plus près des familles, dans les Délégations départementales et les Délégations régionales.

La vie associative de l'Unafam a su trouver des modes de fonctionnement adaptés au périmètre de la délégation, à sa population et sa géographie, à ses moyens humains et financiers : plus d'un quart des départements, surtout ruraux, ont moins de 320 000 habitants.

17 nouveaux Délégués départementaux ont été nommés en 2017 et trois ont été prolongés dans leur fonction. Ils ont suivi la formation à la responsabilité ou sont inscrits dans les prochaines sessions.

Responsables d'une petite délégation ou d'une plus grande, les délégués ont tous le souci de mettre en œuvre les missions de l'Unafam. Plus de 2 000 bénévoles s'impliquent au quotidien dans les délégations. Quand le nombre de bénévoles est réduit, la priorité est toujours et clairement le soutien aux familles (écoute, accueil, entraide).

[Suite >](#)



Focus sur les sollicitations nouvelles pour les bénévoles des délégations

En plus de leurs activités habituelles dans le cadre de leurs missions, les bénévoles des délégations départementales et régionales ont été particulièrement sollicités cette année :

- Des activités nouvelles ont été conduites ou développées dans les délégations : Journées d'information sur les troubles psychiques, atelier « après PROSPECT », Ateliers de gymnastique sensorielle et de relaxologie et aussi participation aux Contrats locaux de santé (CLS) et aux Conseils locaux de santé mentale (CLSM)....

- Des activités « traditionnelles » ont connu des modifications et ont nécessité des adaptations et de nouvelles formations : Commission des usagers (CDU), Maisons de l'autonomie (MDA) Commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), parrainage de GEM, Partenariats avec des structures d'emploi et de logement

- De nouvelles instances relatives à la Stratégie Nationale de santé et pilotées par les ARS ont été mises en place : Conseil territorial de santé

(CTS), Commission spécialisée en santé mentale (CSSM) Diagnostic partagé, Projet territorial de santé mentale, PRS2 (projet Régional de Santé)

- Il a fallu aussi que les bénévoles se familiarisent avec des concepts plus nouveaux qui ont trait à la Réhabilitation, à la transformation de l'offre, à la notion de réponse accompagnée pour tous (RAPT).

FONCTIONNEMENT INTERNE

L'Unafam est une association qui s'appuie, pour la grande majorité de ses actions, sur des ressources bénévoles qui représentent 223 équivalents temps plein. L'association est organisée autour d'un siège, de 100 délégations départementales, de 13 délégations régionales et de 300 sites d'accueil.



Organisation des délégations

L'Unafam s'est dotée d'une organisation en délégations départementales et régionales qui couvrent tout le territoire.

Les délégués départementaux, formés à la responsabilité, sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition des bénévoles de la délégation, des délégués régionaux et de la commission vie associative. Ils constituent leur équipe d'animation, organisent les activités et fixent les priorités en fonction de leurs moyens et en cohérence avec les orientations de la région et du Conseil d'administration. Ils se réunissent deux fois par an au Siège.

Les délégués régionaux sont également nommés par le CA. En 2016, le périmètre des délégations régionales s'est adapté à celui des nouvelles régions.

Ils n'ont pas de fonction hiérarchique mais un

rôle de soutien et de coordination auprès des délégations départementales, de représentation, de communication et de formation. Ils ont une préoccupation particulière à assurer la succession des délégués dans les départements et à trouver des financements. Ils se sont réunis quatre fois au siège et participent largement aux objectifs de la vie associative.

Toutes les délégations, notamment les délégations régionales, n'ont pas de locaux en propre. Elles sont alors accueillies dans des locaux municipaux, des hôpitaux ou des UDAF.

Les moyens des délégations sont très hétérogènes tant du point de vue des ressources financières que des ressources humaines. Progressivement, avec des financements ARS pour l'aide aux aidants, des professionnels salariés sont recrutés pour venir en appui aux bénévoles, dans les régions mais aussi dans certains départements : en 2017, on comptait 11 professionnels pour 113 délégations.

Le siège

Au 31 décembre 2017, le siège compte **36 salariés pour 27,8 équivalents temps plein (ETP), dont 22 salariés au siège (16,8 ETP)¹** à Paris. 11 professionnels sont mis à disposition par l'intermédiaire des ARS dans les délégations.

1. Situation au 31/12/17

RAPPORT FINANCIER

Rapport financier détaillé et rapport du Commissaire
aux comptes disponibles sur demande

NOUS CONSOLIDONS NOS RÉSULTATS SANS PORTER ATTEINTE AU DÉVELOPPEMENT DE NOS ACTIVITÉS



Danièle Loubier
Trésorière

Une gestion prudente a permis de stabiliser le résultat du siège.
L'exercice 2017 affiche un résultat cumulé positif de 100 214 €.

Le compte de résultat 2017

Beaucoup d'activités nouvelles ont été développées durant l'année. Grâce à sa gestion prudente, l'association a permis de dégager un résultat positif de **100 214 €** dû pour 97 036 € aux délégations et pour 3 178 € au siège.

Le résultat d'exploitation du siège s'est notablement redressé passant de **-110 815 € en 2016** à **+ 577 881 € en 2017**.

Les ressources

Les produits ont atteint **5 760 239 €** et ont progressé globalement en une année de **1 112 566 €**.

- Nos ressources majeures proviennent de subventions publiques soit **2 660 767 €** dont une subvention importante en provenance de la CNSA, de différents ministères (DGS – DGCS) et des ARS. Ainsi nous sommes financés pour nos nombreuses actions de formation, ainsi que pour la création de l'Observatoire des bonnes pratiques. En région, les subventions les plus importantes proviennent des ARS, qui soutiennent les délégations pour leurs actions (groupes de parole, accueil, etc.) et parfois pour de l'appui salarial direct ou indirect.

- Les adhésions continuent de progresser de 1% ce qui porte à 14 500 le nombre de nos adhérents. Nous avons collecté à ce titre **968 040 €**.

- Les produits exceptionnels s'élèvent 800 598 € **dont 776 633 € d'assurances vie** perçues au niveau du siège cette année, ce qui nous permettra d'entamer entre autre la rénovation de notre site internet et de concrétiser les demandes liées à la réalisation du projet associatif.

Les charges

Les charges ont, elles aussi, progressé parallèlement au développement de nos actions. Le produit total des charges s'élève à **5 660 025 €**.

Notons que les dépenses de personnel au siège, ont été en partie réduites du fait de la vacance du poste Secrétaire général en cours d'année.

Les dotations aux provisions à hauteur de **1 640 897 €** vont permettre de déployer à partir de 2018 les projets encore à l'étude en 2017 comme le e-learning, ceux liés au projet associatif ou à la rénovation du site internet.

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2017 (en Euros)

BILAN ACTIF	12/31/2017			12/31/2016
	Brut	Amort.	Net	Net
Logiciels Siège	99 218	95 906	3 312	2 691
Logiciels Délégations	10 518	7 352	3 166	3 542
<i>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>	<i>109 736</i>	<i>103 258</i>	<i>6 478</i>	<i>6 233</i>
Terrains	621 649		621 649	621 649
Constructions Bagneux	1 326 681	1 326 681	0	0
Local Metz	7 622	7 622	0	0
Siège Paris	1 026 859	545 947	480 912	501 450
Siège Paris Annexe	167 694	60 836	106 858	111 051
Appartement Hauts-de-Seine	125 000	30 078	94 922	98 047
Installations et agencements Siège	118 962	84 533	34 429	28 174
Installations et agencements Délégations	86 034	70 492	15 542	9 425
Matériel de Bureau Siège	6 490	5 424	1 066	0
Matériel de Bureau Délégations	44 511	40 030	4 481	1 989
Matériel Informatique Siège	149 647	144 018	5 629	10 278
Matériel Informatique Délégations	152 085	134 411	17 674	13 121
Mobilier Siège	107 756	105 651	2 105	4 232
Mobilier Délégations	43 041	40 269	2 772	1 843
<i>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>	<i>3 984 031</i>	<i>2 595 992</i>	<i>1 388 039</i>	<i>1 401 259</i>
Dépôts et Cautionnements Siège	289		289	289
Dépôts et Cautionnements Délégations	9 798		9 798	7 965
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 087	0	10 087	8 254
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 103 854	2 699 250	1 404 604	1 415 746
Acomptes Fournisseurs Siège	3 177		3 177	5 644
Acomptes Fournisseurs Délégations	24 474		24 474	1 837
Créances diverses Siège	14 605		14 605	42 474
Créances diverses Délégations	12 146		12 146	600
Subventions à recevoir Siège	165 029		165 029	274 524
Subventions à recevoir Délégations	33 827		33 827	48 663
Produits à recevoir Siège	2 084		2 084	11 701
Produits à recevoir Délégations	29 639		29 639	38 039
<i>TOTAL DES CREANCES</i>	<i>284 981</i>	<i>0</i>	<i>284 981</i>	<i>423 482</i>
Valeurs mobilières Siège + Comptes à Terme	37 957		37 957	537 957
Valeurs mobilières Délégations	58 650		58 650	57 888
Disponibilités Siège	4 387 224		4 387 224	2 532 144
Disponibilités Délégations	2 230 585		2 230 585	2 061 036
<i>TOTAL DES DISPONIBILITES</i>	<i>6 714 416</i>	<i>0</i>	<i>6 714 416</i>	<i>5 189 025</i>
Charges constatées d'avance Siège	19 509		19 509	9 536
Charges constatées d'avance Délégations	1 580		1 580	1 742
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 020 486	0	7 020 486	5 623 785
TOTAL GENERAL	11 124 340	2 699 250	8 425 090	7 039 531

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2017 (en Euros)

BILAN PASSIF	12/31/2017	12/31/2016
Fonds Propres	3 513 335	3 513 335
<i>TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS</i>	<i>3 513 335</i>	<i>3 513 335</i>
Subventions d'investissement	21 239	21 239
Résultat de l'Exercice	100 214	122 610
Report à nouveau	1 567 247	1 444 637
<i>TOTAL DES AUTRES FONDS</i>	<i>1 688 700</i>	<i>1 588 486</i>
TOTAL DES FONDS PROPRES	5 202 035	5 101 821
Fonds dédiés Siège	2 009 979	662 161
Fonds dédiés Délégations	692 486	590 471
Provisions pour charges Siège	33 442	40 531
Provisions pour charges Délégations	9 176	6 515
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	2 745 083	1 299 678
<i>TOTAL DES DETTES FINANCIERES</i>		
Fournisseurs et cptes rattachés Siège	58 241	70 937
Fournisseurs et cptes rattachés Délégations	30 888	16 476
Dettes sociales et fiscales Siège	198 387	223 919
Autres dettes Siège	126 326	236 788
Autres dettes Délégations	63 812	86 426
<i>TOTAL DES AUTRES DETTES</i>	<i>477 654</i>	<i>634 546</i>
Produits constatés d'avance Siège		
Produits constatés d'avance Délégations	318	3 486
TOTAL DETTES	477 972	638 032
TOTAL GENERAL	8 425 090	7 039 531

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 21 juin 2018

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2017 (en Euros)

		Résultat 2017				Résultat 2016
		Siège	Délégations	Retraite- ment	Résultat Cumulé	Résultat Cumulé
	Produits d'exploitation					
70	Ventes-Prestations Services	226 377	31 577	- 46 192	211 762	176 043
74	Subventions DGS + DGCS	360 000			360 000	360 000
74	Autres Subventions	1 471 181	1 154 001	- 61 906	2 563 276	2 069 098
75	Cotisations	968 040	240 618	- 240 618	968 040	949 591
75	Mécénat	60 000			60 000	80 100
75	Dons reçus	163 861	76 542	- 53 005	187 398	249 232
75	Aide aux Régions		48 000	- 48 000	0	0
75	Aide aux Délégations		229 281	- 229 281	0	0
75	Dons = non rbt frais	259 671			259 671	248 019
75	Autres produits de gestion	3 802	226 746	- 98 826	131 722	152 914
					0	
	TOTAL	3 512 932	2 006 765	(777 828)	4 741 869	4 284 997
	Charges d'exploitation					
60	Achats	61 799	132 809	- 35 051	159 557	148 373
61	Services extérieurs	269 302	305 528	- 11 141	563 689	606 332
62	Autres services extérieurs	645 363	922 745		1 568 108	1 531 704
62	Dons = non rbt frais	259 671			259 671	248 019
63	Impôts, taxes et versements assimilés	76 195	1 823		78 018	95 127
64	Charges de personnel	1 037 909	186 279		1 224 188	1 306 684
65	Autres charges de gestion courante	538 468	264 825	- 731 636	71 657	100 296
68	Dotations aux amortissements	46 344	17 210		63 554	84 949
	TOTAL	2 935 051	1 831 219	(777 828)	3 988 442	4 121 484
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	577 881	175 546	0	753 427	163 513
	Produits financiers					
76	Produits financiers	16 190	3 502		19 692	41 634
	TOTAL	16 190	3 502	0	19 692	41 634

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE - DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2017 (en Euros)

		Résultat 2017				Résultat 2016
		Siège	Délégations	Retraite- ment	Résultat Cumulé	Résultat Cumulé
	Charges financières					
66	Charges financières	386	0		386	411
	TOTAL	386	0	0	386	411
	RÉSULTAT FINANCIER	15 804	3 502	0	19 306	41 223
	RÉSULTAT COURANT	593 685	179 048	0	772 733	204 736
	Produits exceptionnels					
77	Produits exceptionnels	776 634	23 964		800 598	104 713
78	Reprises sur provisions	40 524	154 968		195 492	210 560
	TOTAL	817 158	178 932	0	996 090	315 273
	Charges exceptionnelles					
67	Charges exceptionnelles	29 000	1 300		30 300	36 945
68	Dotations aux provisions	1 381 253	259 644		1 640 897	366 223
	TOTAL	1 410 253	260 944	0	1 671 197	403 168
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(593 095)	(82 012)	0	(675 107)	(87 895)
	Transfert de charges	2 588			2 588	5 769
	TOTAL DES PRODUITS	4 348 868	2 189 199	(777 828)	5 760 239	4 647 673
	TOTAL DES CHARGES	4 345 690	2 092 163	(777 828)	5 660 025	4 525 063
	RESULTAT	3 178	97 036	0	100 214	122 610

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 21 juin 2018

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL SIEGE ET DELEGATIONS 2018

CHARGES	Siège	Délégations	Retraite- ment	Prévisionnel 2018	Réalisé 2017
CHARGES DIRECTES					
60 - Achats	86 000 €	133 000 €	- 35 000 €	184 000 €	159 557 €
61 - Services extérieurs	271 373 €	305 000 €	- 11 000 €	565 373 €	563 689 €
62 - Autres services extérieurs	1 483 700 €	970 000 €		2 453 700 €	1 827 779 €
63 - Impôts et taxes	84 880 €	2 000 €		86 880 €	78 018 €
64 - Charges de personnel	1 205 109 €	246 000 €		1 451 109 €	1 224 188 €
65 - Autres charges de gestion courante	547 750 €	265 000 €	- 732 000 €	80 750 €	71 657 €
66 - Charges financières	300 €	- €		300 €	386 €
67 - Charges exceptionnelles	4 000 €	1 000 €		5 000 €	30 300 €
68 - Dotation aux amortissements	487 702 €	273 000 €		760 702 €	1 704 451 €
TOTAL DES CHARGES	4 170 814 €	2 195 000 €	- 778 000 €	5 587 814 €	5 660 025 €
RESULTAT PREVISIONNEL 2018				- €	100 214 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				- €	- €
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL	4 170 814 €	2 195 000 €	- 778 000 €	5 587 814 €	5 760 239 €

BUDGET PREVISIONNEL GENERAL SIEGE ET DELEGATIONS 2018

PRODUITS	Siège	Délégations	Retraite- ment	Prévisionnel 2018	Réalisé 2017
RESSOURCES DIRECTES					
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	242 150 €	32 000 €	- 46 000 €	228 150 €	211 762 €
74 - Subventions d'exploitation	1 778 690 €	1 155 000 €	- 62 000 €	2 871 690 €	2 923 276 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 422 600 €	830 000 €	- 670 000 €	1 582 600 €	1 606 831 €
76 - Produits financiers	12 500 €	3 000 €		15 500 €	19 692 €
77 - Produits exceptionnels	224 843 €	20 000 €		244 843 €	800 598 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions, fonds dédiés et réserves	490 031 €	155 000 €		645 031 €	195 492 €
79 - Transfert de charges				- €	2 588 €
TOTAL DES PRODUITS	4 170 814 €	2 195 000 €	- 778 000 €	5 587 814 €	5 760 239 €
RESULTAT					
87 - Contributions volontaires en nature	- €	- €		- €	- €
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL	4 170 814 €	2 195 000 €	- 778 000 €	5 587 814 €	5 760 239 €

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 21 juin 2018

ANNUAIRE DELEGATIONS

01 AIN - UNAFAM 01 - 04 74 32 11 39 - 01@unafam.org / 02 - AISNE UNAFAM 02 - 03 23 63 93 54 - 02@unafam.org / 03 ALLIER - UNAFAM 03 - 04 73 92 93 34 - 03@unafam.org / 04 - ALPES HAUTE-PROVENCE - UNAFAM 04 - 04 92 75 40 36 - 04@unafam.org / 05 - HAUTES-ALPES - UNAFAM 05 - 04 92 49 07 52 - 05@unafam.org / 06 - ALPES-MARITIMES - UNAFAM 06 - 04 92 15 09 87 - 06@unafam.org / 07 - ARDECHE - UNAFAM 07 - 04 75 41 13 89 - 07@unafam.org / 08 - ARDENNES - UNAFAM 08 - 03 24 56 23 88 - 08@unafam.org / 09 - ARIEGE - UNAFAM 09 - 09 63 59 49 88 - 09@unafam.org / 10 - AUBE - UNAFAM 10 - 03 25 40 62 74 - 10@unafam.org / 11 - AUDE - UNAFAM 11 - 09 50 03 51 68 - 11@unafam.org / 12 - AVEYRON - UNAFAM 12 - 07 77 38 96 00 - 12@unafam.org / 13 - BOUCHES DU RHONE - UNAFAM 13 - 06 43 84 67 22 - 13@unafam.org / 14 - CALVADOS - UNAFAM 14 - 02 31 85 24 87 - 14@unafam.org / 15 - CANTAL - UNAFAM 15 - 04 73 92 93 34 - 15@unafam.org / 16 - CHARENTE - UNAFAM 16 - 06 07 36 42 21 - 16@unafam.org / 17 - CHARENTE-MARITIME - UNAFAM 17 - 05 46 00 41 54 - 17@unafam.org / 18 - CHER - UNAFAM 18 - 02 48 70 05 38 - 18@unafam.org / 19 - CORREZE - UNAFAM 19 - 05 55 87 44 58 - 19@unafam.org / 20 - CORSE - UNAFAM 20 - 06 79 30 26 59 - 20@unafam.org / 21 - COTE D'OR - UNAFAM 21 - 03 80 49 78 45 - 21@unafam.org / 22 - COTES D'ARMOR - UNAFAM 22 - 02 96 33 53 84 - 22@unafam.org / 23 - CREUSE - UNAFAM 23 - 05 55 38 26 98 - 23@unafam.org / 24 - DORDOGNE - UNAFAM 24 - 06 07 37 46 74 - 24@unafam.org / 25 - DOUBS - UNAFAM 25 - 03 81 53 68 56 - 25@unafam.org / 26 - DROME - UNAFAM 26 - 04 26 42 02 73 - 26@unafam.org / 27 - EURE - UNAFAM 27 - 02 32 31 36 19 - 27@unafam.org / 28 - EURE ET LOIR - UNAFAM 28 - 06 86 51 21 56 - 28@unafam.org / 29 - FINISTERE - UNAFAM 29 - 06 74 94 09 21 - 29@unafam.org / 30 - GARD - UNAFAM 30 - 04 66 23 09 24 - 30@unafam.org / 31 - HAUTE-GARONNE - UNAFAM 31 - 05 61 48 11 56 - 31@unafam.org / 32 - GERS - UNAFAM 32 - 05 62 60 30 36 - 32@unafam.org / 33 - GIRONDE - UNAFAM 33 - 05 56 81 44 32 - 33@unafam.org / 34 - HERAULT - UNAFAM 34 - 04 67 58 49 29 - 34@unafam.org / 35 - ILLE ET VILAINE - UNAFAM 35 - 02 99 87 55 78 - 35@unafam.org / 36 - INDRE - UNAFAM 36 - 02 54 27 68 19 - 36@unafam.org / 37 - INDRE ET LOIRE - UNAFAM 37 - 02 47 64 43 79 - 37@unafam.org / 38 - ISERE - UNAFAM 38 - 04 76 43 12 71 - 38@unafam.org / 39 - JURA - UNAFAM 39 - 03 84 47 58 77 - 39@unafam.org / 40 - LANDES - UNAFAM 40 -

05 58 52 07 32 - 40@unaFam.org / **41 - LOIR ET CHER - UNAFAM 41** - 06 71 53
 24 15 - 41@unaFam.org / **42 - LOIRE - UNAFAM 42** - 04 77 32 77 05 - 42@una-
 Fam.org / **43 - HAUTE-LOIRE - UNAFAM 43** - 04 71 03 36 64 - 43@unaFam.org
 / **44 - LOIRE-ATLANTIQUE - UNAFAM 44** - 02 51 83 17 73 - 44@unaFam.org /
45 - LOIRET - UNAFAM 45 - 02 38 86 17 43 - 45@unaFam.org / **46 - LOT - UNA-
 FAM 46** - 06 28 19 50 47 - 46@unaFam.org / **47 - LOT ET GARONNE - UNAFAM
 47** - 06 71 63 35 83 - 47@unaFam.org / **48 - LOZERE - UNAFAM 48** - 04 66 47
 03 14 - 48@unaFam.org / **49 - MAINE ET LOIRE - UNAFAM 49** - 02 41 80 47 79 -
 49@unaFam.org / **50 - MANCHE - UNAFAM 50** - 06 04 16 49 30 - 50@unaFam.org
 / **51 - MARNE - UNAFAM 51** - 06 73 66 13 02 - 51@unaFam.org / **52 - HAUTE-
 MARNE - UNAFAM 52** - 06 48 39 38 52 - 52@unaFam.org / **53 - MAYENNE -
 UNAFAM 53** - 02 43 59 08 41 - 53@unaFam.org / **54 - MEURTHE ET MOSELLE
 - UNAFAM 54** - 03 83 53 26 57 - 54@unaFam.org / **55 - MEUSE - UNAFAM
 55** - 06 70 70 75 81 - 55@unaFam.org / **56 - MORBIHAN - UNAFAM 56** - 06 47
 47 47 67 - 56@unaFam.org / **57 - MOSELLE - UNAFAM 57** - 06 42 39 83 77 -
 57@unaFam.org / **58 - NIEVRE - UNAFAM 58** - 03 86 57 97 22 - 58@unaFam.org /
59 - NORD - UNAFAM 59 - 03 20 56 70 70 - 59@unaFam.org / **60 - OISE - UNA-
 FAM 60** - 06 72 97 60 91 - 60@unaFam.org / **61 - ORNE - UNAFAM 61** - 02 33 66
 20 88 - 61@unaFam.org / **62 - PAS DE CALAIS - UNAFAM 62** - 03 21 15 72 42 - 62@
 unaFam.org / **63 - PUY DE DOME - UNAFAM 63** - 04 73 92 93 34 - 63@unaFam.
 org / **64 - PYRENEES-ATLANTIQUES - UNAFAM 64** - 05 40 39 59 07 - 64@
 unaFam.org / **65 - HAUTES-PYRENEES - UNAFAM 65** - 05 62 44 02 36 - 65@
 unaFam.org / **66 - PYRENEES-ORIENTALES - UNAFAM 66** - 06 88 59 08 62 - 66@
 unaFam.org / **67 - BAS-RHIN - UNAFAM 67** - 03 88 65 96 40 - 67@unaFam.org /
68 - HAUT-RHIN - UNAFAM 68 - 06 48 86 47 32 - 68@unaFam.org / **69 - RHONE
 - UNAFAM 69** - 04 72 73 41 22 - 69@unaFam.org / **70 - HAUTE-SAONE - UNA-
 FAM 70** - 03 84 76 64 40 - 70@unaFam.org / **71 - SAONE ET LOIRE - UNAFAM
 71** - 06 41 06 21 75 - 71@unaFam.org / **72 - SARTHE - UNAFAM 72** - 02 43 40 44
 53 - 72@unaFam.org / **73 - SAVOIE - UNAFAM 73** - 09 66 87 91 54 - 73@unaFam.
 org / **74 - HAUTE-SAVOIE - UNAFAM 74** - 04 50 52 97 94 - 74@unaFam.org / **75
 - PARIS - UNAFAM 75** - 01 45 20 63 13 - 75@unaFam.org / **76 - SEINE-MARI-
 TIME - UNAFAM 76** - 02 35 62 05 15 - 76@unaFam.org / **77 - SEINE ET MARNE
 - UNAFAM 77** - 01 64 39 35 92 - 77@unaFam.org / **78 - YVELINES - UNAFAM 78**

- 01 39 54 17 12 - 78@unafam.org / **79 - DEUX-SEVRES - UNAFAM 79** - 05 49 78 27 35 - 79@unafam.org / **80 - SOMME - UNAFAM 80** - 06 70 87 28 52 - 80@unafam.org / **81 - TARN - UNAFAM 81** - 05 63 48 73 29 - 81@unafam.org / **82 - TARN ET GARONNE - UNAFAM 82** - 05 63 91 53 44 - 82@unafam.org / **83 - VAR - UNAFAM 83** - 04 94 20 50 08 - 83@unafam.org / **84 - VAUCLUSE - UNAFAM 84** - 04 32 74 19 71 - 84@unafam.org / **85 - VENDEE - UNAFAM 85** - 06 61 13 09 13 - 85@unafam.org / **86 - VIENNE - UNAFAM 86** - 06 85 19 29 65 - 86@unafam.org / **87 - HAUTE-VIENNE - UNAFAM 87** - 06 13 38 83 06 - 87@unafam.org / **88 - VOSGES - UNAFAM 88** - 03 29 64 05 73 - 88@unafam.org / **89 - YONNE - UNAFAM 89** - 06 28 48 61 81 - 89@unafam.org / **90 - TERRITOIRE DE BELFORT - UNAFAM 90** - 03 84 22 20 84 - 90@unafam.org / **91 - ESSONNE - UNAFAM 91** - 01 64 46 96 21 - 91@unafam.org / **92 - HAUTS DE SEINE - UNAFAM 92** - 09 62 37 87 29 - 92@unafam.org / **93 - SEINE-SAINT-DENIS - UNAFAM 93** - 01 43 09 30 98 - 93@unafam.org / **94 - VAL DE MARNE - UNAFAM 94** - 01 41 78 36 90 - 94@unafam.org / **95 - VAL D'OISE - UNAFAM 95** - 01 34 16 70 79 - 95@unafam.org / **971 - GUADELOUPE - UNAFAM 971** - 06 90 36 71 30 - 971@unafam.org / **972 - MARTINIQUE - UNAFAM 972** - 05 96 63 01 48 / **973 - GUYANE - UNAFAM 973** - 06 92 28 83 87 - 973@unafam.org / **974 - REUNION - UNAFAM 974** - 974@unafam.org



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

Deux recueils d'informations pratiques

« Que va devenir
mon proche lorsque
nous ne serons
plus là ? »

› Pour répondre à cette question :

HANDICAP PSYCHIQUE

Tome 1 : ressources - logement

Tome 2 : protection - patrimoine



- › Pour organiser les conditions de vie et de prise en charge de la personne fragile dans les meilleures conditions.
- › Pour mieux en discuter ensuite avec les professionnels qui aideront à faire un choix judicieux.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

BON DE COMMANDE

A renvoyer sous enveloppe affranchie à :
Unafam, 12 villa Compoint, 75017 Paris

Je commande : ☐ HANDICAP PSYCHIQUE Tome 1 : ressources - logement exemplaires à 10 € = €
☐ HANDICAP PSYCHIQUE Tome 2 : protection - patrimoine exemplaires à 10 € = €

Frais de
port :
3€

☐ MME ☐ MELLE ☐ M

NOM/PRÉNOM

ADRESSE

CP VILLE

E-MAIL



› Le paiement est réalisé exclusivement par chèque bancaire à l'ordre d'« Unafam ».

› Toute commande non accompagnée de son règlement ne sera pas traitée.

Merci de votre compréhension !

› Pour tout renseignement
(commandes hors France, etc) :
+33 (0)1 53 06 30 43.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

- Service administratif : **01 53 06 30 43**
secretariatdg@unafam.org
- Siège national de l'Unafam : **01 53 06 30 43**
- Service Ecoute-famille : **01 42 63 03 03**
- Assistante sociale – secteur Île-de-France : **01 53 06 11 43**
isabelle.debiasi@unafam.org
- Permanence Avocats et Psychiatrie : **01 53 06 30 43**
- Site internet : www.unafam.org

Unafam, Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
(Association reconnue d'utilité publique) 12, villa Compoint 75017 Paris

Standard 01 53 06 30 43 / Écoute-famille 01 42 63 03 03 / E-mail secretariatdg@unafam.org

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNAFAM

Présidente Béatrice Borrel **Vice-présidents** Rémy Baert, Marie-Jeanne Richard, Roselyne Touroude **Secrétaire** Françoise Frelin

Trésorier Danièle Loubier **Trésorier adjoint** Alain Monnier

Henri Bernard, Sébastien Bil, Philippe Charrier, Daniel Crochetet, Michel Doucin, Martine Frager-Berlet, Jeanine Guichaoua

Michel Hamon, Eric Medrinal, Xavier Mersch, François Pilet, Thérèse Precheur, Denys Priolet, Michel Rigault, Chantal Roussy, Odile Tiers, Serge Vannière

Président d'honneur Jean Canneva

RÉALISATION

Agence Kaolin, 8, avenue du Maine, 75015 Paris, agencekaolin.com **Secrétariat de rédaction** Louise Dubois

Direction artistique Mathilda Oudiz / **Crédits photo** iStockphoto, Unafam / **Couverture** 1^{er} prix Concours Art Postal 2017

Impression Imprimerie Chevillon (89) / ISBN : 978-2-916695-32-7 / Toute reproduction interdite sans autorisation des auteurs.